

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le quatre juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, C. Jourdain, MF. Guillemot, D. Renouf, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, Y. Robert.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Jean-Jacques Marteil à M. Jacques Grévès  
Mme Virgine Robin Cornaud à M. Joël Daniel

*Absent excusé :*

Mme Patricia Le Bec Danse

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation	29 Mai 2020
Date de l'affichage	29 Mai 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

-----  
**2020-38      Indemnités de mission : repas**

**Rapporteur : F. Ballester**

Par délibération du 3 décembre 2019, le conseil municipal avait modifié les montants des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements des personnels afin de tenir compte d'un nouvel arrêté national.

Il convient désormais des modifier le montant des frais de repas qui passent de 15,25 € à **17,50 €**

- Il est donc proposé d'appliquer le montant de remboursement des frais de repas comme indiqué ci-dessus à compter du 1er janvier 2020 pour l'ensemble des personnels.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité technique du 18 mai 2020,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 28 mai 2020,

**AUTORISE** l'application du montant de remboursement des frais de repas comme indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'ensemble du personnel.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 5 Juin 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

